

Planning de rattrapage des collectes

Règles générales en cas de collecte un jour férié

- Pour les communes ayant deux collectes hebdomadaires des déchets ménagers : il n'y a pas de rattrapage de la collecte.
- Pour les communes ayant une collecte hebdomadaire des déchets ménagers : voir planning ci-dessous.
- Pour la collecte des recyclables : il n'y a pas de rattrapage. Il faudra attendre la prochaine collecte.

Rattrapage de la collecte des déchets ménagers



Jours fériés	Jours de rattrapage	Communes concernées
Lundi 1 ^{er} janvier	Mardi 2 janvier	Flévy, Richemont, Antilly
Vendredi 30 mars	Samedi 31 mars	Charly-Oradour, ZI Garolor et Jonquières
Lundi 2 avril	Mardi 3 avril	Flévy, Richemont, Antilly
Mardi 1 ^{er} mai	Mercredi 2 mai	Malroy, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Semécourt
Mardi 8 mai	Mercredi 9 mai	Malroy, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Semécourt
Jeudi 10 mai	Vendredi 11 mai	Hauconcourt, Norroy-le-Veneur, Féves, Plesnois, Trémery
Lundi 21 mai	Mardi 22 mai	Flévy, Richemont, Antilly
Mercredi 15 août	Jeudi 16 août	Ay-sur-Moselle, Bellevue, Euromoselle, Argancy, Olgy, Rugy
Jeudi 1 ^{er} novembre	Vendredi 2 novembre	Hauconcourt, Norroy-le-Veneur, Féves, Plesnois, Trémery
Mardi 25 décembre	Lundi 24 décembre	Malroy, Chailly-lès-Ennery, Ennery, Semécourt
Mercredi 26 décembre	Jeudi 27 décembre	Ay-sur-Moselle, Bellevue, Euromoselle, Argancy, Olgy, Rugy



Rattrapage de la collecte sélective des 25 et 26 décembre 2018

Exceptionnellement, les déchets recyclables qui auraient dû être collectés les 25 et 26 décembre 2018 seront collectés le samedi 29 décembre.